La lettre de l'Observatoire
des transferts d'armements • n°20 • 4/99

Le chiffre du trimestre

1 277 452

Le 20 décembre 1999, la France achève publiquement, en présence du ministre de la défense Alain Richard, la destruction de son stock de mines antipersonnel. Ces quelque 1 277 452 mines ont été détruites en quelques années, soit par des services de l'armée française, soit par des entreprises spécialisées dans la destruction de munitions, telles AF Démil, Sotradex, Formétal dont certaines sont liées à la principale société française qui a fabriqué les stocks de mines de la France, Alsetex.

Dans le cadre de cette élimination du stock français, l'armée française a détruit ses dernières mines stockées outre-mer à Djibouti, dans la première semaine de novembre, en présence de deux membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines, la présidente, Brigitte Stern, et Belkacem Elomari, l'un des représentants des ONG à la Commission et rapporteur sur la destruction des stocks. Ce sont quelque 2 522 mines et allumeurs stockés à Djibouti, à la Réunion et en Côte d'Ivoire qui ont été détruits par explosion début novembre.

A cette occasion, on a appris que la France avait des stocks de mines antipersonnels dans de nombreuses bases outre-mer, en Afrique et dans les Dom-Tom, notamment à Djibouti, en République Centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, à la Réunion, en Guyane, en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti.

Par contre, la clarification sur l'avis favorable donné par la Commission interministérielle (CIEEMG) en avril 1992 pour la fourniture de 20 000 mines antipersonnel au Rwanda n'est toujours pas faite. Cette information provenait des documents déclassifiés pour la Commission parlementaire sur la tragédie rwandaise. Un contre-ordre aurait été donné : nous attendons toujours la déclassification de ce contre-ordre.

Belkacem Elomari

Spécial mines antipersonnel

L'urgence de la destruction des stocks

Très bonne nouvelle : la France aura détruit fin 1999 son stock de mines antipersonnel bien avant les délais prévus par la Convention d'Ottawa. Nous nous félicitons de ce que nous pouvons considérer comme un premier (petit) pas de notre pays dans la direction du désarmement et d'une amélioration du droit humanitaire. Nous nous félicitons également que la France ait pris en compte, dans sa propre législation, le rôle de plus en plus important de la société civile dans un processus décisionnel. En effet, quatre représentants d'ONG ont été désignés comme membres à part entière de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel qui est chargée de vérifier l'application de la loi. Cette reconnaissance officielle du poids de la société civile est considérée très positivement par nos partenaires des ONG regroupées dans l'immense réseau mondial qui a été à l'origine du processus d'Ottawa.

Regrettons, cependant, que la France s'auto-félicite et se donne en exemple - elle n'est pas le premier pays à avoir détruit toutes ses mines - alors qu'elle reste peu présente sur le plan international. Ainsi, lors de la réunion à Genève, les 9 et 10 décembre, du comité d'experts sur la destruction des stocks de mines antipersonnel mis en place par les Etats parties à la Convention d'Ottawa, la France n'était pas officiellement représentée. Nous aurions imaginé que notre pays qui a détruit ses stocks en si peu de temps offre de faire bénéficier de son expérience les pays qui ont des difficultés à appliquer sur ce point la Convention d'Ottawa.

Selon le récent rapport sur ce sujet publié par le Landmine Monitor (voir au verso), l'énormité des stocks de mines antipersonnel constitués par les Etats nécessite une mobilisation du savoir-faire et milite pour leur destruction de toute urgence. En effet, la tentation reste trop présente d'utiliser ces stocks au moindre conflit : mieux vaut donc les détruire dès maintenant. Restera alors l'énorme problème des mines dispersées sur le terrain, du Cambodge à l'Angola en passant par l'ex-Yougoslavie, qui devra mobiliser toutes les énergies.

Gageons que la France, saura, en se proclamant bon élève d'Ottawa, utiliser sa persuasion diplomatique pour entraîner tous les Etats qui n'ont pas signé la Convention à le faire sans tarder pour qu'on aille plus avant vers un monde sans mines antipersonnel.

Bruno Barrillot - Belkacem Elomari

Destruction des stocks de mines antipersonnel

Des stocks effarants

Les 9 et 10 décembre 1999, se tenait à Genève la réunion du Comité d'experts sur la destruction des stocks de mines antipersonnel. Ce Comité a été mis en place dans le cadre du suivi de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines. Selon le rapport publié à cette occasion par le Landmine Monitor (qui est l'émanation du réseau mondial des ONG) le stock mondial s'élève à 250 millions de mines antipersonnel, soit deux fois et demi le stock estimé jusqu'à présent et qui était évalué autour de 100 millions.

Jusqu'à présent, on avait surtout décompté les mines dispersées sur le terrain et on ne disposait que d'informations imprécises sur les stocks.

L'état des stocks

Ainsi, la Chine disposerait d'un stock effarant de 110 millions de mines antipersonnel, plus que la Russie dont le stock est évalué entre 60 à 70 millions. Les Etats-Unis en posséderaient 11 millions. En tout, on compte 105 Etats dans le monde qui disposent de mines antipersonnel dans leurs stocks d'armements.

Le rapport de Landmine Monitor annonce qu'au cours de ces dernières années, au moins 48 Etats ont détruit environ 17 millions de mines antipersonnel de leurs arsenaux. Il souligne en conséquence l'urgence de l'universalisation de la Convention d'Ottawa. En effet, l'écart est immense entre les pays non signataires qui disposeraient d'un stock évalué entre 225 et 250 millions de mines antipersonnel tandis que les pays signataires auraient des stocks entre 25 et 30 millions. Les pays ayant ratifié la Convention d'Ottawa n'auraient en stock qu'entre 13 et 15 millions de mines.

Les destructions

Fin 1999, 18 Etats ont achevé leur programme de destruction des stocks. Ces Etats sont les suivants, avec les dates de fin de destruction quand elles sont connues : Afrique du Sud (septembre 1999), Allemagne (décembre 1997), Australie (septembre 1999), Autriche (1996), Belgique (novembre 1997), Canada (novembre 1997), France (décembre 1999), Guatémala, Hongrie (juin 1999), Luxembourg (août 1997), Mali (avril 1999), Namibie, Nouvelle-Zélande, Norvège (octobre 1996), Philippines (février 1997), Royaume-Uni (septembre 1999), Salvador, Suisse (décembre 1997).

Fin 1999, 26 Etats ont engagé des programmes de destruction de leurs stocks. Ces Etats sont les suivants : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Guinée Bissau, Honduras, Italie, Japon, Jordanie, Macédoine, Moldavie, Nicaragua, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thailande, Tunisie, Ukraine, Uruguay.

Les quantités conservées

La Convention d'Ottawa autorise les Etats à conserver un certain nombre de mines pour la mise au point de techniques de détection, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation des démineurs. Ce nombre ne doit pas excéder le minimum absolument nécessaire. Profitant de l'imprécision de la Convention d'Ottawa, il semble que certains Etats ont décidé de conserver un nombre de mines antipersonnel nettement supérieur aux besoins des techniques de déminage. Voici les pays qui ont décidé de conserver plus de 5000 mines antipersonnel :

- Croatie : 17 500
- Japon : 15 000
- Bulgarie : 10 446
- Australie : 10 000
- Espagne : 10 000
- Italie : 8 000
- Slovénie : 8 000
- Belgique : 5 890
- Pays-Bas : 5 000

La France, quant à elle, a décidé de conserver 4 361 mines antipersonnel.

Selon le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ces quantités de mines conservées par des pays signataires de la Convention d'Ottawa sont encore trop importantes. Le CICR, à l'appui de nombreux experts, estime qu'il n'est pas nécessaire de conserver des mines pour mettre au point les techniques de détection et de déminage et que ces apprentissages pourraient être réalisés avec des mines inertes ou d'autres engins. D'ailleurs certains Etats ont décidé de détruire totalement leurs stocks, comme l'Autriche, la Bosnie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Sénégal, la Suisse, la Suède.

Etats ayant encore des stocks de mines antipersonnel fin 1999

35 Etats parties :Argentine, Bosnie-herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Croatie, Danemark, Djibouti, Equateur, Espagne, Honduras, Italie, Japon, Jordanie, Macédoine, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Thaïland, Tunisie, Turkménistan, Vénézuéla, Yémen, Zimbabwe.
(incertain : Guinée, Panama, Paraguay, Pérou, Sénégal, Tchad)

26 Etats signataires : Albanie, Algérie, Angola, Bangladesh, Brunei, Chili, Chypre, Colombie, Ethiopie, Gabon, Grèce, Guinée Bissau, Guyana, Indonésie, Kenya, Lituanie, Mauritanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Ukraine, Ururguay, Zambie.
(incertain : Botswana, Burundi, Suriname, Tanzanie, Togo)

43 Etats non-signataires : Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaidjan, Biélorussie, Chine, Congo (Brazzaville), Congo (Rép. Démocratique), Cuba, Corée (Rép. Démocratique), Corée du Sud, Egypte, Erythrée, Etats-Unis, Finlande, Géorgie, Inde, Iran, Irak, Israël, Kazakhstan, Koweit, Kyrghistan, Laos, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Myanmar, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, République Centrafricaine, Russie, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Syrie, Turquie, Vietnam, Yougoslavie.
(incertain : Bahrain, Comores, Mongolie, Népal)

Note : les quantités de mines conservées en conformité avec la Convention ne sont pas considérées comme des stocks.

Les mines des organisations non étatiques

Le rapport du Landmine Monitor attire également l'attention sur le fait que des organisations non étatiques (groupes «rebelles») disposent de stocks de mines antipersonnel dont on sait peu de choses. Bien qu'une poignée de ces groupes aient déclaré qu'ils n'utiliseraient pas les mines antipersonnel,

aucun n'a déclaré avoir détruit ses stocks. Voici quelques informations sur l'étendue du problème qui sera certainement difficile à régler :

- au Myanmar (Birmanie) deux stocks de mines sont entre les mains de forces militaires «ethniques», leur nombre se compte en milliers, pour la plupart de fabrication locale ;
- au Cambodge, il est très connu que des caches de mines sont situées dans divers lieux après des années de conflits. Ces mines sont aux mains de soldats, d'organisations de sécurité des villages, de trafiquants. D'autres caches sont encore à découvrir... Il n'y a pas encore de recensement de tels stocks ;
- en Tchétchénie, il ya des caches secrètes de mines des anciens stocks soviétiques. Les groupes armés Tchétchènes disposent de stocks tandis que des individus font également du marché noir de mines antipersonnel ;
- en Colombie, l'armée a annoncé qu'elle avait détruit un nombre considérable de mines antipersonnel repris sur les mouvements de guerilla. Cependant, il n'y a pas d'information crédibles sur les quantités de mines possédées par ces groupes «rebelles» ;
- au Congo Brazzaville, en raison de la désorganisation complète des forces militaires, il ne fait aucun doute que les milices liées aux divers acteurs politiques aient eu accès aux stocks de mines antipersonnel ;
- les stocks russes d'armes et de munitions, y compris des mines, situés dans la région proche de la Moldavie sont réputés pour être mal gardés et facilement accessibles ;
- au Pakistan, des groupes «irréguliers» disposaient traditionnellement d'une grande variété d'armes et d'explosifs. Ces groupes sont en possession de stocks de mines et d'explosifs modernes ;
- on a rapporté que les séparatistes de Casamance (Sénégal) disposeraient de mines, apparemment obtenues au marché noir en Gambie et en Guinée Bissau;
- en Somalie, on ignore la composition des anciens stocks de mines du pays et on n'a pas d'informations crédibles sur la destruction de ces stocks. On estime qu'il reste des stocks de l'armée et des milices qui ont été démobilisées ;
- les Tigres Tamoul au Sri lanka sont également connus pour avoir fabriqué des engins explosifs, connus sous le nom de «Jony» ou «Johnny» mines ;
- au Soudan, les mouvement de libération disposeraient également de stocks de mines, et l'on redoute que cela n'alimente des conflits en Afrique au cours de la prochaine décade ;
- en Turquie, le PKK disposerait de mines antipersonnel, mais il n'y a pas eu de recensement de ces mines ;
- en Ouganda, des groupes «rebelles» disposent également de mines antipersonnel, mais le gouvernment ougandais affirme n'avoir aucune information sur les quantités et les types de mines possédées par ces organisations ;
- au Yémen, où circulent toutes sortes d'armes, des commerçants ont affirmé qu'ils pourraient livrer des mines antipersonnel à la demande.

Les recommandations du Landmine Monitor

Le rapport estime en préalable qu'un effort général de transparence doit être fait par les Etats pour arriver à détruire les stocks de mines antipersonnel en leur possession, conformément à la Convention d'Ottawa.

Le rapport fait les recommandations suivantes :

- Les Etats qui ont ratifié la Convention d'Ottawa devraient se conformer aux dispositions de l'article 7 qui prévoit la publication de l'état de leur stock «au plus tard 180 jours après l'entrée en vigueur de la Convention» pour ces Etats. Fin novembre 1999, 136 Etats avaient signé la Convention, 89 l'avaient ratifiée, mais seulement 27 des 53 rapports prévus selon l'article 7 avaient été soumis au Secrétaire général de l'ONU.
- Les Etats devraient rendre publiques régulièrement les informations sur leurs stocks et les destructions engagées devant les médias et les ONG.
- Les Etats devraient suivre l'exemple du Canada, de la Croatie, de l'Afrique du Sud et d'autres pays en organisant des cérémonies à l'occasion de la destruction de leurs stocks devant les médias, les ONG et la communauté diplomatique.
- Les Etats devraient suivre l'exemple de la France qui, pour la destruction de ses stocks de mines à l'étranger, a invité les ONG à vérifier la destruction, comme cela a été le cas à Djibouti.
- De nombreux pays ont exprimé leurs difficultés pour accomplir la destruction de leurs stocks, pour des raisons techniques ou financières :

= le rapport recommande un effort de transparence de ces Etats à propos des problèmes rencontrés, notamment sur l'état de leurs stocks,

= les Etats devraient suivre l'exemple du Canada et d'autres pays et mettre en place des accords bilatéraux pour assister à la destruction des stocks. Ainsi, le Canada a offert son assistance technique et financière à l'Ukraine pour la destruction de son stock de 10 millions de mines antipersonnel.

= les Etats devraient également prendre en considération la mise en place de programmes régionaux ou internationaux pour financer et contribuer à la destruction des stocks.

= les Etats pourraient offrir de partager leur expérience sur la destruction des stocks de mines comme l'a fait l'Autriche lors de la première rencontre des Etats parties à la Convention d'Ottawa.

= Les Etats pourraient également proposer d'utiliser leurs installations de destruction des mines antipersonnel. Par exemple, la Slovaquie a proposé d'utiliser ses installations qui sont prêtes à détruire entre 500 000 et un million de mines par an.

Extraits du rapport présenté par Mary Wareham, de Human Rights Watch, «Antipersonnel Landmine Stockpiles and their Destruction» 9-10 December 1999

Etats n'ayant aucun stock de mines antipersonnel (fin 1999)

48 Etats parties : Afrique du Sud, Allemagne, Andore, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Canada, Costa Rica, Dominique, Fidji, France, Grenade, Guatemala, Guinée Equatoriale, Hongrie, Iles Salomon, Islande, Irlande, Jamaïque, Lesotho, Liechteinstein, Luxembourg, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Namibie, Norvège, Niue, Qatar, Royaume-Uni, Saint Kitts et Nevis, saint-Marin, Saint Siège, Sainte-Lucie, Salvador, Samoa, Suisse, Swaziland, Trinidad et Tobago.
(incertain : Guinée, Panama, Paraguay, Pérou, Sénégal, Tchad)

16 Etats signataires : Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Haïti, Iles Cook, Iles Marshall, Maldives, Malte, Philippines, République Dominicaine, Saint-Vincent et Grenadines, Sao Tome et Principe, Seychelles, Vanuatu.
(incertain : Botswana, Burundi, Suriname, Tanzanie, Togo)

11 Etats non-signataires : Bouthan, Emirats Arabes Unis, Estonie, Fédération des Etats de Micronésie, Kiribati, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Seychelles, Tonga, Tuvalu.
(incertain : Bahrain, Comores, Mongolie, Népal)

A lire

Les armes non létales

Une nouvelle course aux armements

par Luc Mampaey
Les rapports du GRIP
1999, 44 pages, 60 FF

Les armes non létales sont des armes discriminantes, explicitement conçues et utilisées pour frapper d'incapacité le personnel et le matériel tout en minimisant le risque mortel, les lésions permanentes et les dommages irréversibles aux biens et à l'environnement. Cependant l'expression «non létal» est un euphémisme, politiquement et médiatiquement correct, séduisant - une guerre sans morts ! - mais qui ne changera rien aux atrocités de la guerre.

Luc Mampeys montre que ces armes illustrent une nouvelle forme de course aux armements basée sur la conviction que la supériorité technologique est la clé de la supériorité militaire. L'emploi de ces armes montre également la convergence des moyens et méthodes entre les opérations policières pour le maintien de l'ordre intérieur et les actions militaires de guerre. Il y a tentation de confusion des rôles qui peut fragiliser les fondements de la démocratie.

Ce rapport est très documenté et ouvre un débat rendu nécessaire par le développement de ces armes non létales.

Disponible au GRIP
rue Van Hoorde, 33
B - 1030 Bruxelles

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Afrique du Sud

Le contrat pour l'équipement en systèmes de combat des frégates sud-africaines gagné par Thomson-CSF est caractérisé par le niveau très élevé des compensations : à peu près l'équivalent du montant du contrat. Pour faciliter sa pénétration sur le marché sud-africain, Thomson a racheté l'entreprise African Defense System qui bénéficiera ainsi de transferts de technologies dans le cadre de la réalisation de ce contrat.

Brésil

La société d'aéronautique militaire brésilienne Embraer a choisi de s'allier aux entreprises françaises Matra-Aérospatiale, Dassault Aviation, Thomson-CSF et Snecma qui vont acheter 15 % de ses actions, pour 1,23 milliard de francs. Cette entrée des Français dans le capital d'Embraer les mettra en bonne place dans le prochain marché de renouvellement de la flotte aérienne militaire brésilienne qui se situerait entre 70 et 150 appareils.

Corée du Sud

La société française Thomson-CSF vient d'acquérir 50 % du capital de Samsung Electronic, la filiale militaire du groupe sud-coréen. Thomson cherche à s'internationaliser et à former un grand groupe mondial face aux géants de l'électronique militaire américains. La Corée du Sud a également lancé un appel d'offre pour trois sous-marins, avec transferts de technologie : la France est sur les rangs des compétiteurs.

Emirats Arabes Unis

Le 18 novembre 1999, l'armée de l'air des Emirats a annoncé une commande de 14 hélicoptères Ecureuil à la société franco-allemande Eurocopter. Ces appareils sont destinés à l'entraînement des pilotes et à la défense anti-aérienne. Le montant du contrat s'élève à environ 165 millions de francs.

Etats-Unis

La société Thomson-CSF est en pourparlers avec la société américaine Raytheon en vue de marrier leurs activités respectives dans les domaines du contrôle aérien militaire et des radars. Déjà, un contrat commun a été signé avec la Suisse pour le système de communication militaire et de surveillance de l'espace aérien helvétique dénommé Florako.

Italie

L'Italie a passé commande auprès de la société frano-britannique Matra-BAe Dynamics de missiles de croisère Scalp-Storm Shadow.

Pakistan

Quelques semaines avant le coup d'Etat, la France a livré à Islamabad huit Mirage V des stocks de l'armée de l'air française modernisés par la Sagem. Ces Mirage font partie d'une commande de 45 appareils, passée en 1996 pour environ 720 millions de francs.

Royaume-Uni

La société française Thomson-CSF et British Aerospace ont remporté un contrat de faisabilité pour la fabrication de deux porte-avions dont le montant global est évalué à 20,8 milliards de francs. Au vu du résultat des études fournies par les deux sociétés, la Grande-Bretagne choisira les constructeurs de ces navires qui sont prévus pour entrer en service entre 2012 et 2015.
De plus, Thomson-CSF a remporté un contrat de 2 milliards de francs pour la livraison de missiles à très courte portée Starstreak à l'armée britannique. Ce contrat associe une société britannique liée à Thomson-CSF, Short Brothers Plc.

Zimbabwe

La société française Acmat a livré en 1999 au Zimbabwe 23 véhicules de combat légers qui avaient été commandés en 1992.

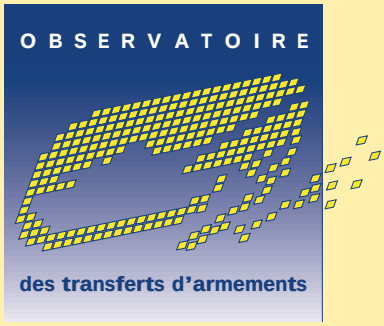

La chaîne Arte va diffuser
le 17 janvier 2000 à 20 h 15
un documentaire intitulé
«Le nucléaire secret défense»
et réalisé par Anthony Dufour
A ne pas manquer !

La lettre de l'Observatoire, trimestrielle de l'Observatoire des transferts d'armements
187 montée de Choulans 69005 Lyon • Tél. (33) 04 78 36 93 03 - Fax (33) 04 78 36 36 83
• Édité en français et en anglais • Abonnement pour un an (4 n°) : 80 FF (chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S) •
• Rédacteur en chef : Belkacem Elomari • Comité de rédaction : B. Barrillot - P. Bouveret - B. Elomari • Traduction : Mary Davis •
• Imprimé par nos soins •
décembre 1999 • Directeur de publication : Patrice Bouveret • CPPAP n°76204 AS • ISSN 1260-9935 • Dépôt légal à date de parution